



Une société peut elle utiliser un mandat de prélèvement SEPA sans ma signature ?

Par **TITI19692005**, le **30/04/2022** à **01:45**

Bonjour,

Une adhésion à un contrat-assistance-habitation SELECTRA a été faite par l'intermédiaire d'un "MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA "rempli et signé mais par qui" ? Un R.I.B provenant de mon compte a servi, mais qui l'a donné ?

Les sociétés mentionnées dans ce litige sont : la SARL SELECTRA, la société de courtage d'assurance SPB , ainsi que ma banque "la Banque Postale" qui, dans le contexte de son travail, a validé les différents prélèvements.

Que faire et vers qui s'orienter ?

Merci.

Par **chaber**, le **30/04/2022** à **10:47**

bonjour

Quelle est le point de départ de cette adhésion?

Par **TITI19692005**, le **30/04/2022** à **10:59**

Bonjour, j'ai eu la version de l'assureur SPB assurance comme quoi j'aurais fait cette adhésion par l'intermédiaire de mon fournisseur d'énergie, et, la deuxième version est celle de CELECTRA comme quoi j'aurais épilé distinctement chiffre après chiffre mon IBAN et le BIC et répondre par oui à 2 fois à la question : acceptez-vous d'être prélevé de 3,99 euros par mois. Pour la suite, c'est-à-dire la signature sur ce fameux mandat, personne ne peut répondre !

Par **chaber**, le **30/04/2022** à **11:41**

bonjour

Vous ne répondez pas à ma question. Depuis le 1 avril il y a une nouvelle législation pour les démarchages en assurance

Par **TITI19692005**, le **30/04/2022** à **14:10**

Bonjour, le point de départ de cette adhésion est la société SELECTRA SARL spécialisée dans la comparaison d'offres d'électricité, de gaz et d'accès à [Internet qui reçoit une commission en cas de souscription d'une offre partenaire.](#)